

Module n°2 : communication orale en situation professionnelle

Contexte

Depuis le 1er janvier 2014, les établissements ont l'obligation d'intégrer les RPS dans leur management ce qui induit la nécessité de prendre en compte les difficultés des agents en particulier les difficultés face aux compétences-clés. l'encadrement pourrait être sensibilisé sur la détection et l'accompagnement des agents. face aux enjeux liés au développement de l'informatisation des services, à l'exigence accrue de qualité et de traçabilité, au souci constant de bienveillance vis-à-vis du patient/résident et donc aux modifications du travail dans les établissements de santé relevant de la fonction publique hospitalière, les compétences attendues chez les agents évoluent et il devient indispensable de maîtriser a minima les compétences en communication écrite et orale, les compétences numériques, le travail en équipe, les compétences liées à la maîtrise de l'espace et du temps, l'organisation. les agents ne maîtrisant pas suffisamment ces compétences dites « clés » peuvent par ailleurs être freinés dans leur évolution professionnelle, que celle-ci se concrétise par une reconversion, l'accès à un concours ou encore une certification professionnelle.

Objectifs

- verbaliser son activité, ses acquis en utilisant le lexique professionnel approprié
- proposer des solutions pour lever une anomalie ou résoudre un aléa
- argumenter son point de vue et débattre de manière constructive

Programme

Sera renseigné ultérieurement

Public

Agents ayant un projet de parcours de professionnalisation, qui souhaitent développer des compétences en lien avec leurs besoins professionnels et personnels

Exercice

2020

Nature

AFR

Organisé par

ACFAL formation

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences